ÉTUDE DE CAS

TCHAD 2018–2020 / CONFLIT

MOTS CLÉS: Lien entre l'action humanitaire, Le développement et la paix, Programmation intégrée, Abri transitoire

CRISE	Arrivée de réfugiés de République centrafricaine dans le sud du Tchad
PERSONNES AFFECTÉES	Env. 22,000 personnes de République centrafricaine déplacées au Tchad (mars 2018)*
LIEU D'EXÉCUTION DU PROJET	Districts de Goré et de Moïssala, dans le sud du Tchad
PERSONNES ASSISTÉES PAR LE PROJET	2,290 ménages (13,790 personnes)
PRODUITS DU PROJET	2,290 abris transitoires
TAILLE DES ABRIS	14m²
DENSITÉ D'OCCUPATION DES ABRIS	2.8m² par personne en moyenne (selon la taille des familles – certaines familles nombreuses occupant un seul abri tandis que
	d'autres abris sont occupés par une seule personne)
COÛT DIRECT	
COÛT DIRECT	personne)



RÉSUMÉ DU PROJET

Dans le cadre de ce projet, des abris transitoires ont été fournis aux réfugiés en provenance de République centrafricaine, répondant à un besoin urgent et fondamental et offrant aux réfugiés un espace et du temps pour commencer à répondre à leurs autres besoins tels que la mise en place de moyens de subsistance, l'éducation et la formation, et la satisfaction des besoins alimentaires. Le dialogue communautaire, la résolution de conflits assurée dans le cadre de comités et les mécanismes de plainte ont en définitive contribué de manière importante à la cohésion sociale. L'aide en matière d'abris s'est donc inscrite dans un projet visant le triple lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, l'ensemble des activités du projet agissant à la fois sur les besoins immédiats et les causes profondes.





Déc 2013: Hausse marquée des arrivées de réfugiés en provenance de République centrafricaine à la suite d'une augmentation de la violence

2 Août 2019: Début des pluies.

3

Oct 2019: Retards causés par les inondations.

1 Août 2018: Soumission de la proposition.



Le volet abris du projet a été conçu dans le cadre d'une approche intégrée visant à traiter les trois dimensions du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix à un niveau très local. Cette photo illustre la manière dont certains ménages utilisent l'espace environnant leur abri comme potager (camp de réfugiés de Silambi, Moïssala).

CONTEXTE

Entourées de pays en proie à des conflits internes, les communautés frontalières du Tchad ont accueilli, ces dernières décennies, des centaines de milliers de personnes qui fuient le dénuement, la persécution et le conflit. Depuis 2014, on observe une hausse marquée de l'afflux de réfugiés dans la région du bassin du lac Tchad et dans le sud du pays. À la fin de 2019, on estimait que plus de 451,000 réfugiés vivaient au Tchad, dont près de 72% en provenance du Soudan, environ 22% (99,000 personnes) de République centrafricaine, 4% du Nigéria et 2% d'autres pays. Par ailleurs, quelque 117,000 Tchadiens et «ressortissants de pays tiers» dont les familles sont originaires du Tchad mais ont migré dans des pays voisins, souvent plusieurs générations auparavant, ont été contraints de fuir la violence et de rentrer au Tchad. Beaucoup d'entre eux ne possèdent ni la nationalité du pays dans lequel leurs parents ont migré, ni de documents établissant leur nationalité tchadienne par naissance, et sont condamnés au statut incertain d'apatride. La population tchadienne connaît également des difficultés propres, parmi lesquelles on peut citer une profonde crise socioéconomique, l'insécurité et des conflits intercommunautaires.

CONDITIONS DE VIE

Les réfugiés en provenance de République centrafricaine sont arrivés dans une région avec laquelle ils entretenaient des liens commerciaux de longue date, dont les populations d'accueil locales affichent des similarités linguistiques et culturelles, et qui présente des schémas d'établissements ruraux similaires sous la forme de communautés villageoises regroupées. La plupart des réfugiés ont dans un premier temps été déplacés vers des sites d'installation spontanée dans les communautés d'accueil, puis réinstallés dans des camps planifiés à proximité des communautés d'accueil existantes, où ils ont tout d'abord été hébergés

dans des abris d'urgence, puis dans des abris transitoires. Les ressources terrestres et naturelles sont par conséquent partagées par les populations réfugiées et d'accueil.

Les réfugiés ont dans un premier temps été hébergés dans des abris d'urgence basiques en bâches, dans lesquels ils ont vécu 18 mois, voire plus, alors que ce type d'abri n'était prévu pour durer que six mois environ. En conséquence, la vulnérabilité, la peur et le traumatisme ressentis se sont accrus au fil du temps, les abris en bâches faciles à couper offrant une faible protection contre les vols et la violence sexiste, de même que contre les éléments et d'autres risques (pluies, inondations, rats, serpents) à mesure que la structure légère et les bâches s'abîment.

APPROCHE DU PROJET

Le projet s'est inscrit dans un programme humanitaire plurisectoriel destiné aux réfugiés de République centrafricaine nouvellement arrivés sur les sites de Bekan 2 (Goré) et de Dilingala (Moïssala) et aux communautés d'accueil alentour dans le sud du Tchad. Il avait pour but de favoriser des conditions de vie sûres et sécurisées.

La conception du projet a permis d'identifier un risque d'insécurité alimentaire et de stratégies d'adaptation négatives dû à des revenus et des moyens de subsistance insuffisants pour les réfugiés, ainsi qu'un risque accru de violence sexiste dû aux rivalités et aux conflits portant sur des ressources rares. La détérioration de la qualité des abris d'urgence, en bâches, a également été définie comme une priorité compte tenu des effets négatifs qu'elle produit sur la santé, la sûreté et la sécurité. En conséquence, le projet a adopté une approche dans le cadre de laquelle.

- Les abris contribuent à la sûreté et à la sécurité, et répondent à un besoin humanitaire élémentaire;
- Les intrants agricoles, la formation, l'aide à la génération de revenus et les associations villageoises d'épargne et



Un abri d'urgence en bâches types utilisé avant la construction d'abris semi-durables (camp de réfugiés de Dilingala, Moïssala).

de crédit renforcent les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la résilience; et

 Divers mécanismes de résolution des conflits pilotés par la communauté, visant notamment à réduire la violence sexiste, sont créés ou appuyés afin de favoriser la cohésion sociale et un environnement non violent.

Le projet visait donc à agir sur les trois dimensions du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix à une échelle très locale. L'atténuation des conflits et la médiation entre les communautés étant considérées comme partie intégrante du processus de consolidation de la paix, de nombreuses activités du projet ont rempli plusieurs fonctions en répondant aux besoins immédiats et en s'attaquant aux causes profondes.

COORDINATION

Le groupe sectoriel des abris est intervenu de manière limitée dans le sud du Tchad, focalisant son action dans la région du bassin du lac Tchad ainsi que dans le nord et l'est du pays, où sévissaient des situations d'urgence humanitaire. La conception des abris, la planification du projet et du site et la mise en œuvre du présent projet ont été coordonnées par l'organisme chargé de planifier le site et par la Commission Nationale pour l'Accueil et la Réinsertion des Réfugiés et des Rapatriés (CNARR) dans le cadre d'une intervention normalisée.

PLANIFICATION DU SITE

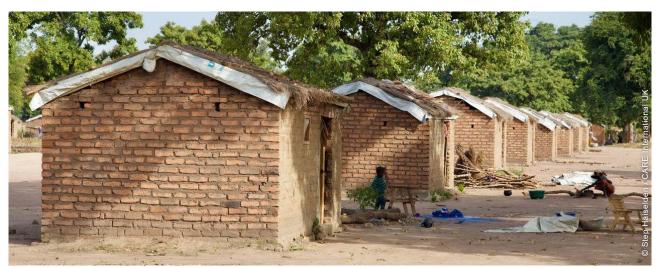
Des terrains publics ont été alloués aux différents camps de réfugiés. Cependant, des conflits ont parfois surgi au sujet de terres utilisées de longue date ou en vertu de règles coutumières par les communautés d'accueil pour des rites et rituels, l'agriculture et le pâturage. Les camps de réfugiés étaient voisins de communautés d'accueil existantes. Une parcelle d'environ 300m^2 a été attribuée à chaque ménage. Les ménages réfugiés ont signé des documents déterminant l'espace alloué à leur abri et à d'autres fonctions domestiques (cuisine d'extérieur et potager, par exemple),

mais n'ont pas reçu d'exemplaire à conserver. Sur tous les sites du projet, les abris ont été disposés en lignes droites conformément à la configuration définie par l'organe chargé de planifier le site. Bien que ce choix corresponde aux normes de planification, il n'a pas associé la population concernée — une occasion manquée de renforcer l'appropriation du projet, d'atténuer les risques en matière de protection (violence sexiste, par exemple) et de consolider les réseaux de soutien social au sein de la communauté réfugiée. De même, la configuration et l'orientation des abris n'ont pas tenu compte des particularités localisées du site et des contraintes telles que la principale orientation du vent, la topographie, la végétation et les arbres.

CONCEPTION DES ABRIS

Les dimensions et la conception des abris — un espace unique de 4m x 3.5m (soit 14m²) coiffé d'un toit à deux pans et équipé d'une fenêtre et d'une porte — correspondent au modèle convenu avec la CNARR, l'organe chargé de planifier le site, et les partenaires en matière d'abris intervenant dans le sud du Tchad. L'abri affiche une conception similaire à celle des habitats des réfugiés en République centrafricaine et des communautés d'accueil dans le sud du pays: des murs porteurs en briques cuites, une structure de toit en bois et un sol en terre compactée souvent recouvert de ciment. Les abris des réfugiés étaient recouverts de bâches, tandis que les maisons des villages locaux possédaient des toits en tôle ondulée ou en chaume.

Une étude pilote réalisée avant le lancement du projet a établi que ces abris pouvaient résister aux pluies saisonnières, malgré la durée de vie limitée des toits en bâches, et étaient plus durables et plus économiques que les abris d'urgence en bâches. À la faveur d'un solide processus de suivi, d'évaluation et d'exploitation des enseignements tirés, les spécifications des abris ont évolué au fil du temps à la lumière des retours et des observations des utilisateurs. Par exemple, alors que le sol des premiers abris était au niveau ou très légèrement au-dessus du sol extérieur, il a



Les abris ont été disposés en strictes lignes droites conformément aux exigences des donateurs, mais sans consultation avec la communauté (camp de réfugiés de Silambi. Moïssala).

ensuite été surélevé de plusieurs couches de briques afin de prévenir les entrées d'eau. Le projet ne prévoyant pas d'articles non alimentaires, malgré les attentes des ménages, les plaintes face à l'absence de matelas et de couvertures ont été fréquentes.

MATÉRIAUX ET APPROVISIONNEMENT

Les briques cuites provenaient de la région, les bâches de stocks en circulation gérés par un autre organisme. La durabilité des toits en bâches pouvait être renforcée par l'ajout de chaume, disponible localement, sur les parties externes des toits. Des maçons et des menuisiers ont été recherchés au sein des communautés de réfugiés et des communautés d'accueil situées à proximité des camps de réfugiés, et embauchés. En plusieurs occasions, les artisans ont effectué des travaux de maçonnerie et de menuiserie, assistés par des ouvriers non spécialisés, par exemple chargés de porter les briques et de réaliser les travaux d'excavation. Sur certains sites, les artisans maçons/menuisiers et les ouvriers ont bénéficié de formations, auquel cas les abris construits étaient de qualité supérieure.

MÉDIATION PILOTÉE PAR LA COMMUNAUTÉ

La mise en œuvre du volet abris a été renforcée par des approches de mobilisation communautaire mises en œuvre dans le cadre de l'ensemble du projet, telles que le comité de résolution des conflits, le comité chargé de la violence sexiste et le mécanisme de plainte. En cas de problèmes, ceux-ci ont été rapidement signalés par des individus ou par la communauté à ces structures pilotées par la communauté, qui ont ensuite appliqué des protocoles convenus collectivement en vue d'encourager le dialogue, d'atténuer les tensions et de résoudre les conflits. Les comités, élus par les membres de la communauté, étaient représentatifs des différents intérêts et groupe: membres des populations réfugiées et d'accueil, cultivateurs et pasteurs, femmes et hommes, etc. Les comités ont bénéficié de formations régulières sur les principes, le dialogue et la résolution de conflits, et ont été équipés d'outils et de supports utiles pour leurs activités de médiation (appareils photo, fournitures de bureau, matériel de visibilité, mobilier, etc.). Ainsi, les tensions et les conflits liés à l'utilisation de terres des communautés d'accueil pour les établissements de réfugiés, et à l'exploitation des ressources naturelles à la fois par les populations réfugiées et d'accueil, ont été désamorcés au moyen de ces mécanismes, ce qui a permis de réduire le risque de violence intercommunautaire, de développer une vision commune et de renforcer les processus d'intégration locale.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

Manque de souplesse dans l'attribution des abris. Si les dimensions des abris à pièce unique étaient conformes aux normes minimales Sphère applicables aux espaces de vie couverts destinés à une famille «classique» de quatre personnes, il n'a pas été possible de les adapter aux ménages de plus grande taille, ni d'attribuer plus d'un abri aux ménages de très grande taille. En effet, la conception du projet ayant été convenue conjointement avec d'autres organisations sans modification possible, un abri devait héberger entre une personne seule et une famille de douze personnes.

Attribution des abris. Les familles ont été transférées dans les abris de manière désordonnée en raison de fortes pluies survenues à la fin de la période de construction. En conséquence, il n'a pas ou peu été tenu compte des liens communautaires existants ou des réseaux de soutien entre ménages, ni de la manière dont ces liens auraient pu optimiser l'effet direct global du projet.

Absence de fonds de réserve. La marge de manœuvre était donc faible pour faire face aux problèmes survenant pendant la mise en œuvre. Sur l'un des sites du projet, la rigidité du budget s'est traduite par des fonds insuffisants pour couvrir tous les ménages présents dans la zone géographique délimitée pour le projet et par l'exclusion de quelques ménages.

Retards causés par les inondations. La construction des abris a été retardée par de soudaines inondations en octobre 2019.

IMPACTS PLUS LARGES

La construction d'abris a été vectrice de **sûreté et de sécurité**, en particulier pour les femmes et les filles et pour les personnes exposées à des risques de violence sexiste, et a **contribué à la dignité et au bien-être psychologique**. Le projet a permis d'éliminer une source majeure d'anxiété et de risques pour les ménages réfugiés vulnérables, ce qui leur a donné la possibilité de se concentrer sur d'autres besoins à plus long terme tels que l'éducation et la formation professionnelle, la santé et les moyens de subsistance.

Le projet a favorisé les interactions, la compréhension et les intérêts communs entre les communautés d'accueil et de réfugiés. En raison de la similarité des abris avec les normes de construction en vigueur dans la communauté d'accueil, d'éventuels conflits liés à une fourniture inégale de l'aide ont été évités.

De manière générale, les comités institués ont été en mesure de résoudre les conflits par voie de médiation entre cultivateurs et pasteurs, ou entre des membres de la communauté en cas de violence sexiste. L'élection, la constitution, la formation et l'action de ces comités représentatifs pilotés par la communauté ont été déterminantes pour le renforcement d'une société pacifique et solidaire, aux fins de laquelle il était indispensable d'ériger une vision commune des besoins, des intérêts et des préoccupations d'autres groupes dans l'ensemble de la zone d'établissement partagée. D'après les retours formulés sur le projet, les différents groupes associés ont jugé ce travail de sensibilisation essentiel pour la compréhension mutuelle et la cohésion sociale.

POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

POINTS FORTS

- ✓ Durabilité des abris. Les abris semi-durables ont constitué une amélioration considérable par rapport aux abris d'urgence temporaires. Ils devraient afficher une durée de vie bien supérieure, et ont apporté un sentiment de sûreté et de sécurité salutaire.
- √ Sécurité des personnes. Les abris ont assuré la sécurité personnelle des habitants et de leurs biens, ce qui aurait contribué à améliorer leur santé, leur confort et leur dignité. Ces «abris sûrs» contribuent directement à la réduction du risque de violence sexiste, comme il ressort des retours détaillés fournis par la communauté et des processus formels d'évaluation et d'apprentissage.
- √ Conception des abris adaptées aux conditions locales. La conception et la construction des abris sont adaptées au lieu et ont été relativement faciles à mettre en œuvre avec les connaissances, les compétences et les matériaux locaux.
- ✓ Approche intégrée. L'inclusion d'un volet abris humanitaires dans une approche de secours et de résilience plurisectorielle a largement contribué aux autres activités du programme telles que la génération de revenus, l'agriculture, et la recherche de possibilités d'éducation et de formation. Pour résumer, le programme a permis d'amorcer une dynamique d'autosuffisance au sein des communautés.
- √ Cohésion sociale. Le volet abris du projet et l'accès connexe aux terres et aux ressources naturelles ont assuré un environnement propice à la cohésion sociale, à l'intégration locale et à la coexistence pacifique des personnes de retour et des communautés d'accueil.

POINTS FAIBLES

- Manque de souplesse de la conception des abris. Pas de prise en considération des familles nombreuses, qui auraient en toute logique dû bénéficier d'un abri plus grand ou double. Les besoins particuliers des personnes et des groupes vulnérables n'ont pas non plus été directement pris en compte.
- X Des fuites au niveau du toit ont fait l'objet de plaintes récurrentes dans le cadre du projet. Les bâches fournies dans le cadre du projet au titre de contribution en nature d'un autre organisme se sont avérées être de mauvaise qualité, probablement après avoir été stockées trop longtemps dans des conditions laissant à désirer. Aucune procédure de contrôle de la qualité n'était prévue pour vérifier leur état.
- x Absence de formation à la réparation ou la maintenance. Les ménages n'ont pas été formés, dans le cadre du projet, à assurer la réparation ou la maintenance de leurs abris, et aucun outil n'a été fourni à la communauté à cet effet.
- X Les femmes et les filles et les garçons adolescents n'ont pas été associés au processus de construction des abris, une occasion manquée de former ces groupes et de renforcer leurs compétences, alors même qu'ils avaient exprimé un vif intérêt pour les techniques de construction, tant au titre de possibilité de création de revenus que pour des raisons pratiques de maintenance.
- Formation insuffisante aux techniques de construction. Les maçons et les menuisiers n'ont pas bénéficié d'une formation approfondie sur tous les sites où ont été construits des abris, une occasion manquée de renforcer les compétences et les connaissances aux bonnes pratiques de construction.
- x Absence d'articles non alimentaires de bases dans le dispositif d'aide en matière d'abris. Très peu de familles disposaient des ressources nécessaires pour acquérir ces articles.
- x Participation insuffisante de la communauté à la planification du site, la configuration, l'orientation des abris et leur attribution, ce qui s'est traduit par des problèmes liés au vent et aux inondations, et a constitué une occasion manquée de renforcer les réseaux de soutien, de favoriser l'appropriation et l'adhésion, et d'atténuer les risques additionnels en matière de sûreté et de sécurité (tels que les risques de violence sexiste).

ENSEIGNEMENTS TIRÉS

- Des mécanismes actifs de réduction des conflits, tels que les comités mis en place dans le cadre du projet, viennent compléter d'autres mesures visant à réduire le risque que des conflits et des tensions surgissent ou soient exacerbés.
- Il est important d'associer les communautés aux processus de planification des sites et de conception des abris dès le début du projet afin de veiller à ce que les observations des communautés touchées soient prises en compte.
- Il est important de prévoir une aide permettant aux ménages d'acquérir des articles non alimentaires de base lorsqu'ils prennent possession de leur nouvel abri, notamment sous la forme d'espèces ou de bons lorsque les marchés s'y prêtent, pour plus de confort et de dignité.
- Des formations sur le tas dispensées dans le cadre de la construction des abris, de même que des formations aux techniques de maintenance et de réparation permettraient de renforcer les compétences, le sentiment d'appropriation du projet et la qualité des ouvrages. Des boîtes à outils devraient être mises à disposition des communautés aux fins des activités de maintenance.



Une cellule familiale devant son abri semi-durable. Un abri de taille identique a été attribué à toutes les familles, indépendamment de la taille de ces dernières (camp de réfugiés de Silambi, Moïssala).